



## Vigie des situations d'écllosion de COVID-19 dans les milieux de travail, excluant les milieux de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires



*Pour des milieux de travail en santé*  
Réseau de santé publique  
en santé au travail

Rapport hebdomadaire, semaine CDC 33, du 9 au 15 août 2020

Le 20 août 2020

### Faits saillants

- ▶ Malgré la stabilité du nombre total de milieux de travail en situation d'écllosion par rapport à la semaine passée (102 contre 103), le nombre de cas confirmés de travailleurs dans ces écllosions a augmenté ( $n = +53$ ). Il y a 22 nouvelles situations d'écllosion, alors qu'un nombre presque similaire a pris fin ( $n = 23$ ).
- ▶ Treize des 18 régions sociosanitaires ont des situations d'écllosion en cours dans des milieux de travail de leur territoire, soit une région de plus que la semaine dernière. Il y a 46 % des régions (6/13) qui comptent cinq milieux de travail et plus en situation d'écllosion, comparativement à 58 % la semaine dernière.
- ▶ Quatre-vingt-quatre pour cent (84 %) des milieux de travail en situation d'écllosion, regroupant 86 % des cas confirmés de travailleurs, sont concentrés dans cinq régions. Cette concentration reste semblable à celle de la semaine précédente, malgré l'augmentation du nombre de régions touchées par des écllosions et du nombre de cas confirmés de travailleurs. Les régions de Montréal et de la Montérégie cumulent toujours une grande proportion des milieux de travail et des cas de travailleurs confirmés, soit respectivement 57 % des milieux et 60 % des cas, une légère baisse par rapport à la semaine passée.
- ▶ Il y a une légère augmentation des situations d'écllosion avec au moins 5 cas confirmés de travailleurs par rapport à la semaine passée (de 15 % à 21 %), correspondant à une diminution du nombre de milieux avec 2 cas confirmés de travailleurs (60 % contre 64 %).
- ▶ Les trois quarts des situations d'écllosions ont débuté en juillet (74 %) dans les 102 milieux de travail touchés, le reste (24 %) au mois d'août.
- ▶ Les secteurs d'activités les plus affectés selon le nombre de milieux en situation d'écllosion sont ceux du commerce de détail (ex. : aliments, boissons, médicaments et tabac), de la restauration et de l'agriculture, incluant les services relatifs à l'agriculture (ex. : culture mixte des fruits et légumes). Toutefois, par rapport à la semaine précédente, il y a deux commerces de détail et quatre restaurants de moins.
- ▶ Le plus grand nombre de cas confirmés de travailleurs demeure dans le secteur des services aux entreprises (ex. : services de sécurité et d'enquêtes et services techniques) qui regroupe 20 % ( $n = 104/530$ ) de l'ensemble des cas confirmés, suivi du secteur du commerce de détail (ex. : commerces de détail hors magasin) et de la restauration qui représentent 19 % (101/530) et 11 % (57/530), respectivement de l'ensemble des cas confirmés. Ces trois secteurs montrent une augmentation du nombre de cas confirmés de travailleurs par rapport à la semaine passée.

- ▶ Dans le secteur agricole, incluant les services relatifs à l'agriculture, cinq régions (n = -1) ont un ou des milieux de travail en situation d'éclosion (n = 10) pour un total de 57 cas confirmés de travailleurs composés très majoritairement de travailleurs étrangers temporaires (TET)<sup>1</sup>.
- ▶ Le secteur des services de divertissements et de loisirs compte huit milieux en situation d'éclosion : cinéma, producteur télévisuel, parc d'amusement extérieur, club de golf, club de soccer et un centre de conditionnement physique, pour un total de 18 cas confirmés chez des travailleurs, une augmentation de cinq par rapport à la semaine passée. Toutefois, la majorité des situations ne compte que 2 cas confirmés (6/8).
- ▶ Quatre camps de jour sont en situation d'éclosion, ceux-ci sont groupés dans le secteur associations (CAEQ 98), mais on retrouve deux camps dans le secteur de l'éducation et de services de garde.
- ▶ Près de trois quarts (74 %) des 102 milieux de travail en situation d'éclosion et 73 % des 530 cas confirmés dans ces situations d'éclosion se retrouvent dans les groupes sectoriels IV à VI définis par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Le secteur « Autres services commerciaux et personnels » regroupe le plus de milieux en situation d'éclosion et de cas confirmés de travailleurs dans ces situations. Ce secteur qui inclut la restauration totalise, avec le secteur « Commerce » (commerces de gros et de détail), 57 % (n = 58) des situations d'éclosion et 58 % des travailleurs (n = 309). Il s'agit de travailleurs qui sont habituellement en contact avec la clientèle. Ces établissements sont desservis par le Réseau de santé publique en santé au travail (RSPSAT) dans le cadre de la pandémie, alors qu'habituellement ils ne sont pas couverts parce que non assujettis aux obligations associées au programme de prévention et au programme de santé spécifique prévus par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST).

## Constats depuis le début de la vigie

- ▶ Depuis le début du processus de vigie des éclosions, soit à compter du 14 juin 2020 (semaine CDC 25), 268 établissements au total ont connu une situation d'éclosion, dont 84 % (225/268) se concentrent dans sept divisions économiques (données non présentées dans le rapport), soit :
  - ▶ **Industries manufacturières (n = 65)**, en particulier l'industrie des aliments;
  - ▶ **Commerces de détail (n = 54)**, notamment ceux des aliments, boissons, médicaments et tabac;
  - ▶ **Hébergement et restauration (n = 29)**, principalement les restaurants;
  - ▶ **Services aux entreprises (n = 20)**, des entreprises de services de reproduction<sup>2</sup> en majorité;
  - ▶ **Autres services (n = 20)**, spécialement les services de divertissements et de loisirs;
  - ▶ **Agriculture et services relatifs à l'agriculture (n = 19)**, surtout les entreprises de culture mixte de fruits et légumes;
  - ▶ **Commerces de gros (n = 18)**, en particulier ceux de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac.

<sup>1</sup> Tout TET est réputé être au travail dès son arrivée au Canada et sa prise en charge par l'employeur. Ces travailleurs sont dépistés systématiquement à leur arrivée et l'employeur a l'obligation de les rémunérer pendant leur quarantaine obligatoire.

<sup>2</sup> Entreprises dont l'activité principale consiste à fournir des services d'impression, de photocopie, etc.

## Contexte

- ▶ Ce rapport s'insère dans la vigie nationale de cas de COVID-19 réalisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), en lien avec le déconfinement des milieux de travail et la *Proposition d'analyse et de vigie épidémiologiques pour assurer le suivi du déconfinement et de l'évolution de la pandémie au Québec* de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).
- ▶ Il répond au besoin du Directeur national de santé publique de suivre les éclosions de COVID-19 dans les milieux de travail autres que les établissements de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires, en présentant le portrait des milieux de travail affectés par l'épidémie de COVID-19, pour la période en cours selon la [définition d'éclosions](#) retenue pour la vigie nationale.

## Méthode

### Population ciblée

- ▶ Milieux de travail, excluant les établissements de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires.

### Source de données

- ▶ Les données ont été recueillies par les équipes régionales de santé au travail de chaque direction régionale de santé publique (DSPu), à partir des échanges avec leurs équipes régionales en maladies infectieuses;
- ▶ Les critères d'identification, d'extraction et de transmission des données utilisés par les régions sont identiques;
- ▶ Les données régionales ont été transmises<sup>3</sup> à l'équipe surveillance en santé au travail de l'INSPQ. Le jumelage avec des données provenant du système d'information en santé au travail (SISAT) a permis l'ajout de descripteurs sur l'activité économique du milieu de travail et son lieu géographique, à partir du numéro (No-ÉTA) attribué à chaque établissement du Québec qui cotise à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);
- ▶ Une procédure permet aux régions d'attribuer un No-ÉTA fictif pour les établissements non repérés dans le SISAT et de préciser le code d'activité économique.

### Analyses

- ▶ Deux indicateurs sont produits et sont déclinés par type d'activité économique<sup>4</sup> et région sociosanitaire :
  - ▶ Nombre de milieux de travail en situation d'éclosion (selon la définition de cas qui suit);
  - ▶ Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion.

---

<sup>3</sup> Données transmises le 18 août 2020 pour la semaine du 9 au 15 août 2020.

<sup>4</sup> Selon la Classification des activités économiques du Québec (CAEQ, 1984).

**Définition d'éclosion dans le milieu de travail :** Présence de deux cas confirmés ou plus au cours d'une période de 14 jours, sans nécessairement qu'il y ait de lien épidémiologique entre les cas<sup>5</sup> (définition plus sensible, de manière à être plus alerte). Une éclosion est terminée si aucun nouveau cas n'est survenu au cours des 28 jours suivant la date de déclaration du dernier cas confirmé<sup>6</sup> (utilisée comme *proxy* de la date de la dernière présence dans le milieu de travail).

## Interprétation et limites

- ▶ Comme il s'agit d'une vigie prospective, le présent rapport ne permet donc pas de dresser un portrait des éclosions terminées depuis le début de la pandémie (février/mi-juin 2020).
- ▶ En raison de la définition utilisée, ces données ne reflètent pas nécessairement la transmission de la COVID dans les milieux de travail. En conséquence, le terme « en situation d'éclosion » a été choisi plutôt que « foyer d'éclosion », qui est une notion référant à une transmission dans le milieu.
- ▶ Concernant la sur ou la sous-estimation :
  - ▶ Il existe une possible sous-estimation du nombre de milieux en situation d'éclosion. La vigie doit considérer tous les cas confirmés de travailleurs ayant été présents physiquement dans le milieu de travail dans les 14 jours précédents la date de début des symptômes (excluant les cas en télétravail ou en congé). En effet la source de données V10 a été récemment remplacée par le système d'information Trajectoire de santé publique (TSP) (« Plateforme Akinox »). Ainsi la notion de présence du travailleur dans le milieu de travail au cours des 14 jours précédant le début des symptômes ne se retrouve pas encore dans la plateforme.
  - ▶ Certains délais dans le traitement des données au niveau régional (compilation des cas) peuvent occasionner une sous-estimation du nombre réel de milieux de travail en situation d'éclosion et du nombre total de cas confirmés de travailleurs pour la semaine de vigie visée dans ce rapport.
  - ▶ L'utilisation de la date de déclaration du dernier cas confirmé, comme proxy de la date de la dernière journée au travail, peut prolonger de quelques jours la période des 28 jours sans cas confirmé (fin d'éclosion) et ainsi surestimer légèrement le nombre de situations d'éclosion.
  - ▶ Les situations d'éclosion dans des établissements dont les activités sont de compétence fédérale (ports, transports, service postal, etc.) peuvent être sous-estimées. En effet, comme le RSPSAT n'a pas à intervenir dans ces milieux de travail, il arrive que les cas confirmés de travailleurs dans ces établissements ne soient pas comptabilisés par les équipes de santé au travail.

---

<sup>5</sup> Niveaux plus sensible ou plus spécifique possibles au niveau régional : un (1) seul cas OU deux (2) cas ou plus avec lien épidémiologique.

<sup>6</sup> À noter que pour la semaine du dimanche 9 août au samedi 15 août 2020, période couverte par ce rapport, le dernier cas confirmé dans les milieux de travail a été déclaré entre le 19 juillet et le 15 août 2020.

- ▶ Pour le secteur de la Construction, contrairement aux autres secteurs d'activités, il n'y a pas à ce moment-ci<sup>7</sup> d'identification d'éclosion en fonction du lieu physique où le risque de transmission est possible, car l'information est rapportée selon l'adresse du siège social de l'employeur. Plusieurs cas pour un même employeur ne correspondront que très rarement à une véritable éclosion à cette adresse puisque ces travailleurs œuvrent généralement sur des chantiers différents. Aussi, les cas sont attribués à la région du siège social, ce qui ne permet pas d'avoir un portrait juste de la distribution spatiale dans ce secteur d'activités. À cause de cette limite, il est fortement recommandé de ne pas diffuser publiquement les données régionales sur ce secteur. L'information reste cependant utile au niveau provincial pour donner une idée du nombre total de travailleurs affectés par la COVID-19 dans ce secteur.
- ▶ Le constat pour le secteur de la Construction s'applique également aux agences de placement de personnel. L'information sur le milieu de travail est rapportée selon l'adresse de l'agence et non en fonction de l'entreprise cliente où la personne a travaillé. Les travailleurs d'agence<sup>8</sup> peuvent œuvrer dans différentes entreprises. L'information reste utile pour donner une idée du nombre total de travailleurs d'agences affectés par la COVID-19.
- ▶ Dans le secteur agricole, les cas touchant des TET ne sont pas distingués parmi l'ensemble des cas confirmés de travailleurs. Cette précision n'est pas fournie, car elle n'est pas demandée aux régions dans le cadre de la présente vigie. Cependant, certaines régions ont précisé des situations impliquant des TET. À la différence des agences de placement ou des entreprises de construction, ces cas sont attribués en fonction de l'employeur client.
- ▶ Dans le secteur des services de santé et services sociaux (grand groupe CAEQ 86 et SAE-CNESST 30), la vigie ne couvrait que quelques établissements (ex. centres adaptés) pour les semaines CDC 25 à 31. Depuis la semaine CDC 32, tous les services de santé hors établissements ont été ajoutés (ex. : centres de services sociaux, cabinets de médecins, dentistes, physiothérapeutes, labos médicaux et radiologiques et services ambulanciers, etc.)<sup>9</sup>. Cependant, des contacts avec certaines régions ont permis d'identifier des difficultés pour inclure ces établissements dans la vigie. Des correctifs sont en voie d'être apportés.
- ▶ Bien que la vigie des situations d'éclosion dans les milieux de travail exclue les milieux de garde et scolaires, les situations d'éclosion dans les camps de jour sont rapportées dans ce rapport. Ils apparaissent dans le grand groupe CAEQ « 98 – Associations ».
- ▶ Les données sur les milieux de travail en situation d'éclosion ne doivent pas servir à l'évaluation de l'application des mesures de contrôle. Elles ne reflètent pas les interventions qui ont eu lieu dans chaque milieu de travail.

---

<sup>7</sup> Une procédure de gestion des éclosions touchant les chantiers de construction vient d'être amorcée pour s'assurer que la DSPu où se trouve le chantier dispose des informations pour s'assurer de la mise en place des mesures préventives. Il reste à tester, à partir de cette procédure, comment comptabiliser les chantiers de construction en situation d'éclosion.

<sup>8</sup> Les éclosions en cours dans les agences de placement de personnels de la santé, qui comportent plusieurs cas confirmés de travailleurs et travailleuses, sont exclues de la présente vigie.

<sup>9</sup> Toutefois, les établissements de soins aigus et d'hébergement de longue durée (CH, CHSLD), ainsi que les milieux de vie, tant publics que privés (RI, RPA, RTF), restent exclus.

## Résultats

**Note :** Pour faciliter la lecture de ce rapport, les principaux tableaux sont présentés dans cette section. Des tableaux secondaires peuvent être produits pour raffiner le niveau d'analyse et pourront être ajoutés au besoin dans les versions subséquentes du rapport hebdomadaire.

### Portrait sommaire des éclosions de COVID-19 dans les milieux de travail pour la semaine du dimanche 9 août au samedi 15 août 2020 (semaine n°33 des Centers for Disease Control and Prevention–CDC)

**Tableau 1** Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion et nombre total de cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion

Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
N = 102	N = 530
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 13 régions avec des milieux en situation d'éclosion</li> <li>▶ 5 régions n'ont pas de milieux en situation d'éclosion</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Nombre total de régions ayant fourni des données pour la date de tombée : 18</li> </ul>	

Note : Les données par région sont fournies plus loin (figures 3 et 4).

**Tableau 2** Régions sociosanitaires les plus touchées selon le nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion et le nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion

Région sociosanitaire	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
N (%*)		
06 – Montréal	32 (31,4)	213 (40,2)
16 – Montérégie	26 (25,5)	105 (19,8)
14 – Lanaudière	11 (10,8)	70 (13,2)
15 – Laurentides	9 (8,8)	43 (8,1)
13 – Laval	8 (7,8)	24 (4,5)
Les 7 autres régions	16 (15,7)	75 (14,2)
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>530</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

**Tableau 3 Répartition des milieux de travail en situation d'écllosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux, selon la région métropolitaine**

Région métropolitaine (à partir du découpage des régions sociosanitaires)	Nombre total de milieux de travail en situation d'écllosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion
	N (%*)	
Montréal et Laval	40 (39,2)	237 (44,7)
Ceinture du Grand Montréal <sup>a</sup>	30 (29,4)	142 (26,8)
Autres régions du Québec <sup>b</sup>	32 (31,4)	151 (28,5)
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>530</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

<sup>a</sup> **La ceinture du Grand Montréal** comprend la région 14 -Lanaudière, les réseaux locaux de services (RLS) de Deux-Montagnes – Mirabel Sud, RLS de la Rivière-du-Nord – Mirabel-Nord et RLS de Thérèse-De Blainville de la région 15 -Laurentides ainsi que le RLS de Champlain et le RLS Pierre-Boucher de la région 16 -Montérégie.

<sup>b</sup> **Autres régions du Québec** : 01 -Bas-Saint-Laurent, 02 -Saguenay-Lac-Saint-Jean, 03 -Capitale-Nationale, 04 -Mauricie et Centre-du-Québec, 05 -Estrie, 07 -Outaouais, 08 -Abitibi-Témiscamingue, 09-Côte-Nord, 11 -Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 12 -Chaudière-Appalaches, 17 -Nunavik, 18 -Terres-Cries-de-la-Baie-James, les RLS d'Antoine-Labelle (1511), RLS des Laurentides (1512), RLS des Pays-d'en-Haut (1513) et RLS d'Argenteuil (1514) de la région 15 -Laurentides, les RLS du Haut-Richelieu-Rouville (1612), RLS de Richelieu-Yamaska (1622), RLS Pierre de -Saurel (1623), RLS de Vaudreuil-Soulanges (1631), RLS du Suroît (1632), RLS du Haut-Saint-Laurent (1633) et RLS de Jardins-Roussillon (1634) de la région 16 -Montérégie.

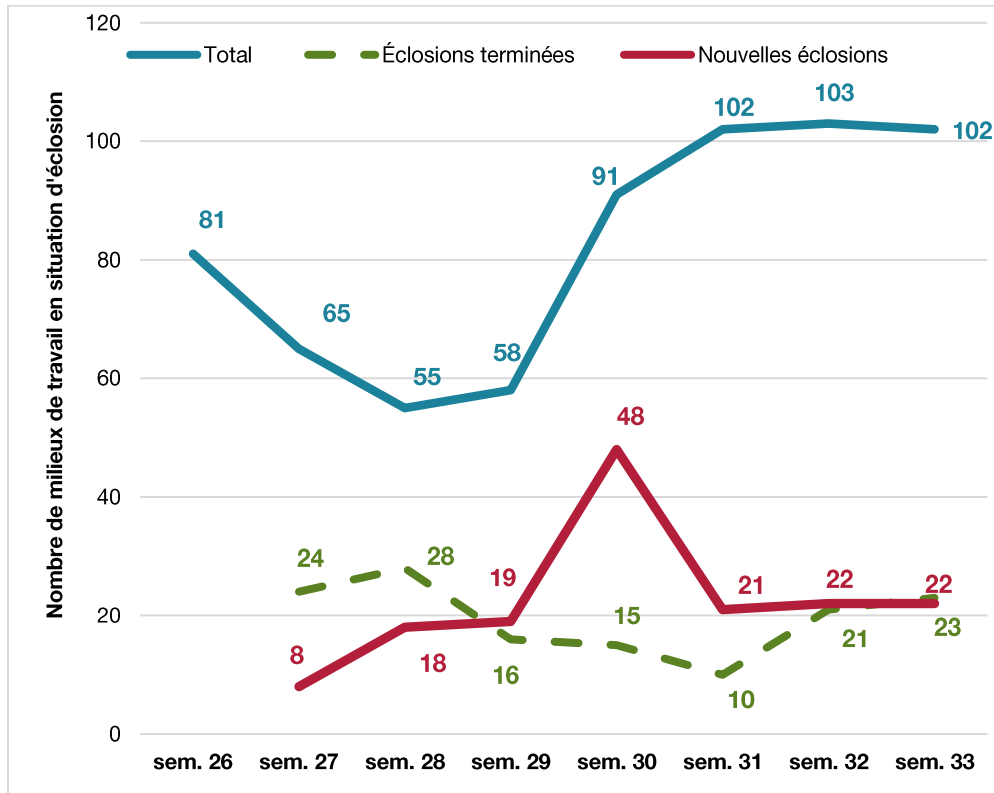
**Tableau 4 Répartition des milieux de travail en situation d'écllosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux, selon le mois du début de la situation d'écllosion**

**À NOTER** : les situations d'écllosion en cours sont répertoriées depuis la semaine CDC 25, soit depuis le 14 juin.

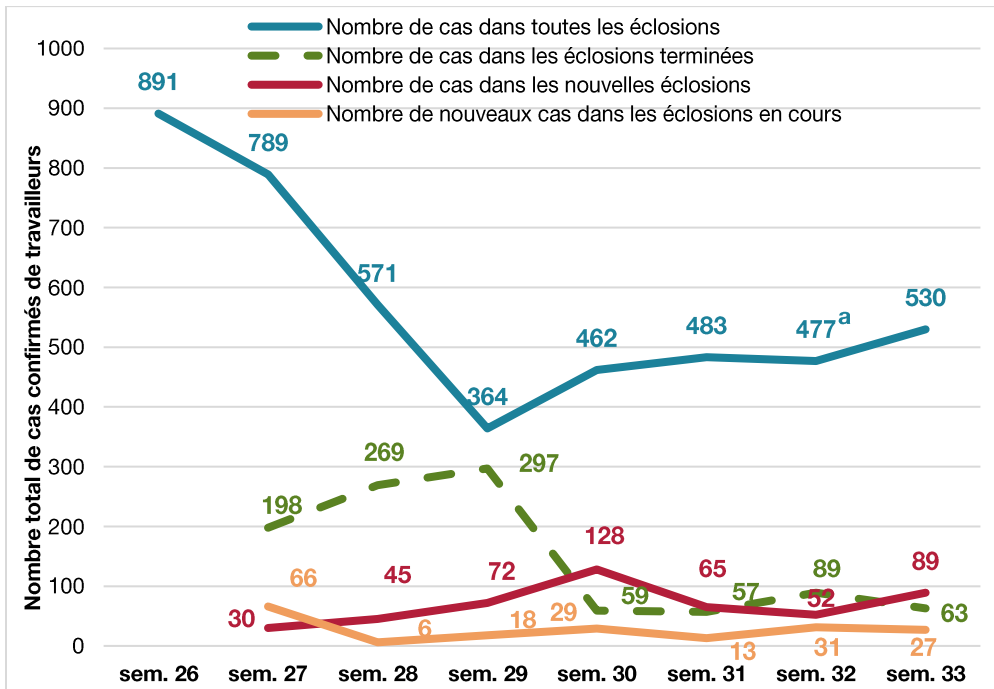
Mois du début de la situation d'écllosion	Nombre total de milieux de travail en situation d'écllosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion
	N (%*)	
Mars 2020	1 (1,0)	92 (17,4)
Mai 2020	1 (1,0)	32 (6,0)
Juin 2020	1 (1,0)	7 (1,3)
Juillet 2020	75 (73,5)	298 (56,2)
Août 2020	24 (23,5)	101 (19,1)
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>530</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

**Figure 1** Comparaison des observations hebdomadaires du nombre de milieux en situation d'éclosion pour les semaines CDC 26 à 33



**Figure 2** Comparaison des observations hebdomadaires du nombre de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion, pour les semaines CDC 26 à 33



<sup>a</sup> Une correction a été apportée par une région au nombre de cas dans les milieux en situation d'éclosion pour la semaine 32 : un cas a donc été retiré pour la semaine en question. Le nombre est passé de 478 à 477, mais le nombre de milieux n'a pas changé.

**Tableau 5 Répartition des milieux de travail selon la catégorie de nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion**

Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion	Milieux de travail en situation d'écllosion	
	Nombre	%*
2 à 4 cas	81 <sup>a</sup>	79,4
5 à 9 cas	11	10,8
10 à 19 cas	6	5,9
20 cas et plus	4	3,9
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>100,0</b>

<sup>a</sup> À noter que 49 de ces milieux (60 %) ne comportent que deux cas confirmés de travailleurs.

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

**Tableau 6 Répartition des milieux de travail en situation d'écllosion selon la taille de l'établissement**

Nombre d'employés dans l'établissement <sup>a</sup>	Milieux de travail en situation d'écllosion	
	Nombre	%
Moins de 10	17	18,1
10 à 49	33	35,1
50 à 99	13	13,8
100 et plus	31	33,0
<b>Total</b>	<b>94<sup>b</sup></b>	<b>100,0</b>

<sup>a</sup> Source : Système d'information en santé au travail (SISAT).

<sup>b</sup> Le nombre d'employés est erroné ou non disponible dans le SISAT pour huit établissements.

**Tableau 7 Le top 5 des activités économiques avec le plus grand nombre de milieux de travail en situation d'écllosion**

Activité économique (CAEQ à 2 chiffres) avec détails des activités	Nombre total de milieux de travail en situation d'écllosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion	Nombre de régions concernées
<b>Commerces de détail</b>	<b>20</b>	<b>101</b>	<b>7</b>
▪ 60 Aliments, boissons, médicaments et tabac	10	40	6
▪ 62 Meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	2	7	2
▪ 63 Véhicules automobiles, pièces et accessoires	2	4	2
▪ 65 Autres commerces de détail	2	13	2
▪ 69 Commerces de détail hors magasin	2	35	2
▪ 61 Chaussures, vêtements, tissus et filés	1	2	1
▪ 64 Marchandises diverses	1	2	1
<b>92 Restauration</b> (Restaurants avec permis d'alcool)	<b>12</b>	<b>39</b>	<b>5</b>
<b>Agriculture et services relatifs à l'agriculture</b> (Culture mixte des fruits et légumes; Culture en serre; Élevage de volaille; Autres services relatifs à l'élevage)	<b>10</b>	<b>57</b>	<b>5</b>
<b>10 Industries des aliments</b> (Autres industries de produits alimentaires; conserveries de fruits et de légumes; industrie du pain et des autres produits de boulangerie-pâtisserie)	<b>9</b>	<b>42</b>	<b>4</b>
<b>96 Services de divertissements et de loisirs</b> (Cinéma, parc d'amusement, club sportif, etc.)	<b>8</b>	<b>18</b>	<b>4</b>

**Tableau 8 Le top 5 des activités économiques avec le plus grand nombre de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion**

Activité économique (CAEQ à 2 chiffres) avec détails des activités	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion	Nombre total de milieux de travail en situation d'écllosion	Nombre de régions concernées
<b>77 Services aux entreprises</b> (Services de sécurité et d'enquêtes; autres services aux entreprises...)	<b>104</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
<b>Commerces de détail</b>	<b>101</b>	<b>20</b>	<b>7</b>
▪ 60 Aliments, boissons, médicaments et tabac	40	10	6
▪ 69 Commerces de détail hors magasin	35	2	2
▪ 65 Autres commerces de détail	13	2	2
▪ 62 Meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	7	2	2
▪ 63 Véhicules automobiles, pièces et accessoires	4	2	2
▪ 64 Marchandises diverses	2	1	1
▪ 61 Chaussures, vêtements, tissus et filés	2	1	1
<b>Agriculture et services relatifs à l'agriculture</b> (Culture mixte des fruits et légumes; Culture en serre; Élevage de volaille; Autres services relatifs à l'élevage)	<b>57</b>	<b>10</b>	<b>5</b>
<b>10 Industries des aliments</b> (Autres industries de produits alimentaires; Conserveries de fruits et de légumes; Industrie du pain et des autres produits de boulangerie-pâtisserie)	<b>42</b>	<b>9</b>	<b>4</b>
<b>92 Restauration</b> (Restaurants avec permis d'alcool)	<b>39</b>	<b>12</b>	<b>5</b>

**Tableau 9 Répartition des quatre milieux de travail en situation d'éclosion avec 20 cas confirmés et plus de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion, selon les classes d'activités économiques**

<b>Classes d'activités économiques<sup>a</sup> (code CAEQ à 4 chiffres)</b>
<b>0114</b> – Élevage de volaille
<b>5219</b> – Autres commerces de gros de produits alimentaires
<b>6921</b> – Entreprises de vente directe
<b>7791</b> – Services de sécurité et d'enquêtes

**Note complémentaire :** selon le nombre de cas dans des milieux de travail qui sont toujours dans une situation en éclosion. Ce portrait est identique à celui de la semaine 32.

<sup>a</sup> Les deux premiers chiffres du code renvoient aux grands groupes d'activité économique au tableau 12.

## Répartition par région sociosanitaire

Figure 3 Nombre de milieux de travail en situation d'écllosion, selon la région sociosanitaire

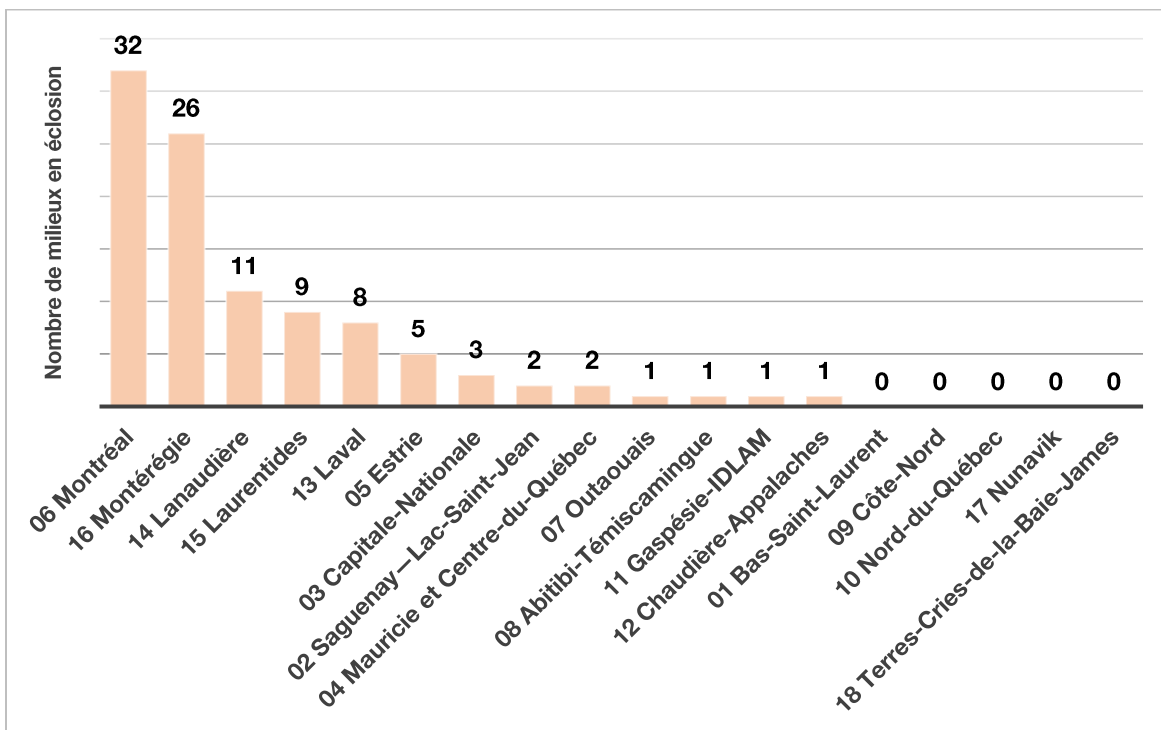
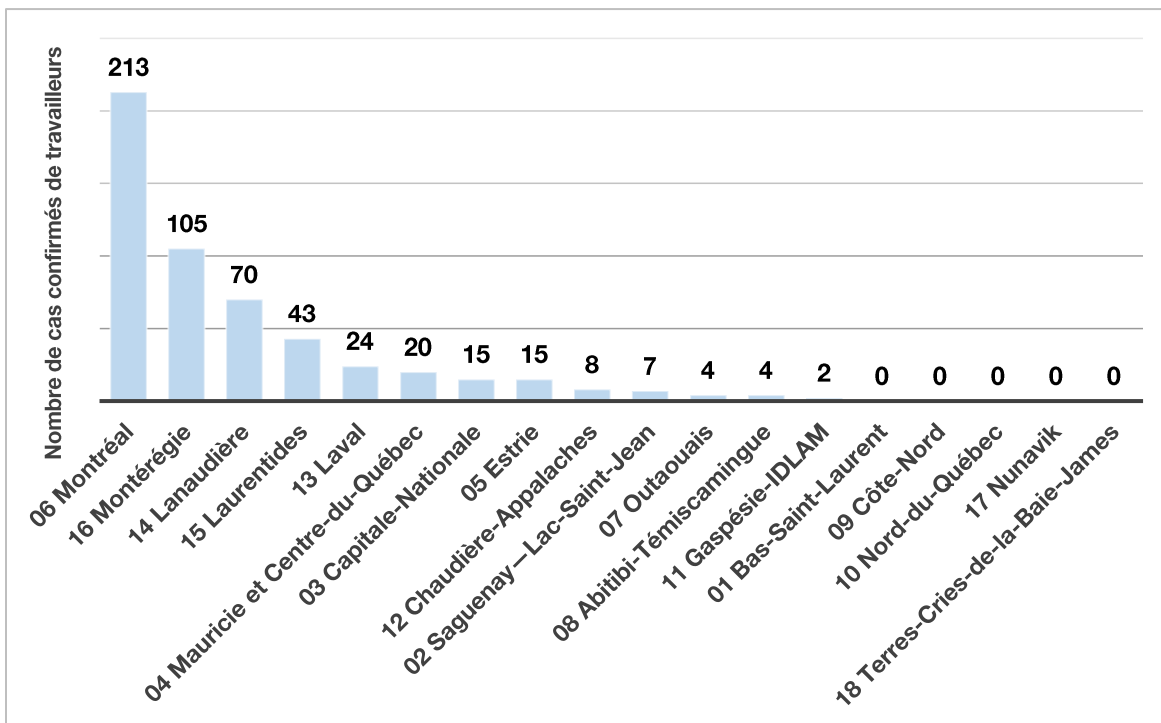


Figure 4 Nombre de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion, selon la région sociosanitaire



## Répartition par activité économique

**Tableau 10 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les divisions d'activités économiques**

Divisions d'activités économiques (CAEQ)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
A – Agriculture et services relatifs à l'agriculture	10	9,8	57	10,8
B – Pêche et piégeage	0	0	0	0
C – Exploitation forestière et services forestiers	0	0	0	0
D – Mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole	0	0	0	0
E – Industries manufacturières	15	14,7	98	18,5
F – Construction (voir section interprétation et limites, p. 5)	6	5,9	15	2,8
G – Transports et entreposage	5	4,9	13	2,5
H – Communications et autres services publics	0	0	0	0
I – Commerces de gros	6	5,9	32	6,0
J – Commerces de détail	20	19,6	103	19,4
K – Intermédiaires financiers et assurances	2	2,0	6	1,1
L – Services immobiliers et agences d'assurances	0	0	0	0
M – Services aux entreprises	6	5,9	104	19,6
N – Services gouvernementaux	2	2,0	17	3,6
O – Services d'enseignement <sup>a</sup>	1	1,0	4	3,2
P – Services de santé et services sociaux <sup>b</sup>	3	2,9	11	2,1
Q – Hébergement et restauration	12	11,8	39	7,4
R – Autres services <sup>c</sup>	14	13,7	31	5,8
<b>Ensemble des secteurs</b>	<b>102</b>	<b>100,0</b>	<b>530</b>	<b>100,0</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

<sup>a</sup> Un camp de jour dont l'adresse correspond à celui d'une école.

<sup>b</sup> Un service de garde avec un camp de jour en plus de deux services ambulanciers.

<sup>c</sup> Ex. : autres services de divertissements et de loisirs; autres services personnels et domestiques (notamment salons de coiffure); clubs de golf; salles de cinéma; etc.

**Tableau 11 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les grands groupes d'activités économiques**

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
01 – Agriculture	8	7,8	53	10,0
02 – Services relatifs à l'agriculture	2	2,0	4	0,8
03 – Pêche et piégeage	0	0	0	0
04 – Exploitation forestière	0	0	0	0
05 – Services forestiers	0	0	0	0
06 – Mines	0	0	0	0
07 – Extraction du pétrole et de gaz naturel	0	0	0	0
08 – Carrières	0	0	0	0
09 – Services miniers	0	0	0	0
10 – Industries des aliments	9	8,8	42	7,9
11 – Industries des boissons	0	0	0	0
12 – Industries du tabac	0	0	0	0
15 – Industries des produits en caoutchouc	0	0	0	0
16 – Industries des produits en matière plastique	2	2,0	15	2,8
17 – Industries du cuir et des produits connexes	0	0	0	0
18 – Industries textiles de première transformation	0	0	0	0
19 – Industries des produits textiles	0	0	0	0
24 – Industries de l'habillement	1	1,0	2	0,4
25 – Industries du bois	0	0	0	0
26 – Industries du meuble et articles d'ameublement	0	0	0	0
27 – Industries du papier et produits en papier	0	0	0	0
28 – Imprimerie, édition et industries connexes	0	0	0	0
29 – Industries de première transformation des métaux	0	0	0	0
30 – Industries de la fabrication des produits métalliques	1	1,0	12	2,3
31 – Industries de la machinerie (sauf électrique)	0	0	0	0
32 – Industries du matériel de transport	1	1,0	13	2,5
33 – Industries des produits électriques et électroniques	0	0	0	0
35 – Industries des produits minéraux non métalliques	0	0	0	0
36 – Industries du pétrole et du charbon	0	0	0	0
37 – Industries chimiques	1	1,0	14	2,6
39 – Autres industries manufacturières	0	0	0	0
40 – Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux (voir section interprétation et limites, p. 5)	2	2,0	5	0,9
42 – Entrepreneurs spécialisés (voir section interprétation et limites, p. 5)	4	3,9	10	1,9

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
44 – Services relatifs à la construction	0	0	0	0
45 – Transports	5	4,9	13	2,5
46 – Transports par pipelines	0	0	0	0
47 – Entreposage	0	0	0	0
48 – Communications	0	0	0	0
49 – Autres services publics	0	0	0	0
50 – Commerces de gros de produits agricoles	0	0	0	0
51 – Commerce de gros de produits pétroliers	0	0	0	0
52 – Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	2	2,0	23	4,3
53 – Commerces de gros de vêtements, chaussures, tissus et mercerie	0	0	0	0
54 – Commerces de gros d'articles ménagers	0	0	0	0
55 – Commerces de gros de véhicules automobiles, pièces et accessoires	0	0	0	0
56 – Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	0	0	0	0
57 – Commerces de gros de machines, matériel et fournitures	2	2,0	4	0,8
59 – Commerces de gros de produits divers	2	2,0	5	0,9
60 – Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	10	9,8	40	7,5
61 – Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés	1	1,0	2	0,4
62 – Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	2	2,0	7	1,3
63 – Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	2	2,0	4	0,8
64 – Commerces de détail de marchandises diverses	1	1,0	2	0,4
65 – Autres commerces de détail	2	2,0	13	2,5
69 – Commerces de détail hors magasin	2	2,0	35	6,6
70 – Intermédiaires financiers de dépôts	1	1,0	4	0,8
71 – Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises	0	0	0	0
72 – Sociétés d'investissement	0	0	0	0
73 – Sociétés des assurances	1	1,0	2	0,4
74 – Autres intermédiaires financiers	0	0	0	0
75 – Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	0	0	0	0
76 – Agences d'assurances et agences immobilières	0	0	0	0
77 – Services aux entreprises	6	5,9	104	19,6
81 – Services de l'administration fédérale	1	1,0	5	0,9
82 – Services de l'administration provinciale	0	0	0	0
83 – Services des administrations locales	1	1,0	12	2,3
84 – Organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux	0	0	0	0

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
85 – Services d'enseignement <sup>a</sup> (voir section interprétation et limites, p, 5)	1	1,0	4	0,8
86 – Services de santé et services sociaux <sup>b</sup> (voir section interprétation et limites, p, 5)	3	2,9	11	2,1
91 – Hébergement	0	0	0	0
92 – Restauration	12	11,8	39	7,4
96 – Services de divertissements et de loisirs	8	7,8	18	3,4
97 – Services personnels et domestiques <sup>c</sup>	3	2,9	7	1,3
98 – Associations	2	2,0	4	0,8
99 – Autres services	1	1,0	2	0,4
<b>Ensemble des secteurs</b>	<b>102</b>	<b>100,0</b>	<b>530</b>	<b>100,0</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

<sup>a</sup> Un camp de jour dont l'adresse correspond à celui d'une école.

<sup>b</sup> Un service de garde avec un camp de jour en plus de deux services ambulanciers.

<sup>c</sup> Trois salons de coiffure.

**Tableau 12 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les secteurs d'activité économique**

Groupe sectoriel (CNESST)	Secteurs d'activité économique (code SAE de la CNESST)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
		Nombre	%*	Nombre	%*
I	01- Bâtiment et travaux publics (voir section interprétation et limites, p, 5)	6	5,9	15	2,8
	02 - Industrie chimique	1	1,0	14	2,6
	03 - Forêt et scieries	0	0	0	0
	04 - Mines, carrières et puits de pétrole	0	0	0	0
	05 - Fabrication de produits en métal	1	1,0	12	2,3
II	06 - Industrie du bois (sans scierie)	0	0	0	0
	07 - Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	2	2,0	15	2,8
	08 - Fabrication d'équipement de transport	1	1,0	13	2,5
	09 - Première transformation des métaux	0	0	0	0
	10 - Fabrication de produits minéraux non métalliques	0	0	0	0
III	11 - Administration publique	2	2,0	17	3,2
	12 - Industrie des aliments et boissons	9	8,8	42	7,9
	13 - Industrie du meuble et des articles d'ameublement	0	0	0	0
	14 - Industrie du papier et activités diverses	0	0	0	0
	15 - Transport et entreposage	5	4,9	13	2,5
IV	16 - Commerce	26	25,5	135	25,5
	17 - Industrie du cuir	0	0	0	0
	18 - Fabrication de machines (sauf électriques)	0	0	0	0
	19 - Industrie du tabac	0	0	0	0
	20 - Industrie textile	0	0	0	0
V	21 - Autres services commerciaux et personnels	32	31,4	174	32,8
	22 - Communications, transport d'énergie et autres services publics	0	0	0	0
	23 - Imprimerie, édition et activités annexes	0	0	0	0
	24 - Fabrication de produits du pétrole et du charbon	0	0	0	0
	25 - Fabrication de produits électriques	0	0	0	0
VI	26 - Agriculture	10	9,8	57	10,8
	27 - Bonneterie et habillement	1	1,0	2	0,4
	28 - Enseignement et services annexes <sup>a</sup>	1	1,0	4	0,8
	29 - Finances, assurances et affaires immobilières	2	2,0	6	1,1
	30 - Services médicaux et sociaux <sup>b</sup> (voir section interprétation et limites, p, 5)	3	2,9	11	2,1
	31 - Chasse et pêche	0	0	0	0
	32 - Industries manufacturières diverses	0	0	0	0
<b>Ensemble des secteurs</b>		<b>102</b>	<b>100,0</b>	<b>530</b>	<b>100,0</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

<sup>a</sup> Un camp de jour dont l'adresse correspond à celui d'une école.

<sup>b</sup> Un service de garde avec un camp de jour en plus de deux services ambulanciers.

**Tableau 13 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les groupes sectoriels**

Groupe sectoriel (CNESST)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
I	8	7,8	41	7,7
II	3	2,9	28	5,3
III	16	15,7	72	13,6
IV	26	25,5	135	25,5
V	32	31,4	174	32,8
VI	17	16,7	80	15,1
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>100,0</b>	<b>530</b>	<b>100,0</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

# Vigie des situations d'éclosion de COVID-19 dans les milieux de travail, excluant les milieux de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires

Rapport hebdomadaire, semaine CDC 33, du 9 au 15 août 2020

---

## AUTEURS

Georges Adib, conseiller scientifique  
Richard Martin, conseiller scientifique  
France Tissot, conseillère scientifique  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Denis Laliberté, médecin-conseil  
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

Pierre Deshaies, médecin-conseil  
Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et  
Institut national de santé publique du Québec

G. T. Vigie/Surveillance COVID-SAT  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail de l'[INSPQ](#)  
[Réseau de santé publique en santé au travail](#)

## AVEC LA COLLABORATION DES

Professionnels du Réseau de santé publique en santé au travail  
Professionnels de maladies infectieuses  
Directions régionales de santé publique

## REMERCIEMENTS

Des remerciements sont adressés à Marlène Mercier, directrice de la Vigie sanitaire au MSSS pour le mandat confié au GT, ainsi qu'aux nombreuses personnes qui ont soutenu le développement de la vigie des éclosions en milieu de travail. De plus, les auteurs remercient toutes les personnes ayant fourni des commentaires et suggestions d'amélioration du rapport hebdomadaire.



## SOUS LA COORDINATION SCIENTIFIQUE DE

Marie-Pascale Sassine  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

## MISE EN PAGE

Marie-Cécile Gladel  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail